

des Princes Ec. Avril 1723. 271
de *Toscane* & de *Parme*, en faveur de l'Infant
D^{on} Carlôs.

III. Quelques offres que la Cour ait fait faire à Mr. d'Aguesseau pour le porter à résigner la Charge de Chancelier de *France*, elle n'a pû ébranler la fermeté de ce Magistrat, qui est toujours relegué à sa Terre de *Frejne*. Ces offres montent, dit-on, à un million & demi, outre plusieurs autres avantages qu'on lui propose pour sa Famille, qu'il a jusqu'à présent rejettez, avec un desintéressement digne de sa vertu & de la réputation qu'il s'est acquise. Personne n'ignore que cette Charge, suivant les Loix du Royaume, ne peut lui être ôtée que par la mort ou par un Procès pour quelque grand crime: on peut bien le priver des Sceaux; c'est aussi ce qui a déjà été fait, & Mr. d'Armenonville en a été pourvû. L'ouverture de l'Assemblée generale du Clergé du Royaume est fixée au mois de Mai prochain, & les Etats de *Languedoc* assembles à *Nîmes*, ont accordé au Roi un don gratuit de trois millions de livres, outre un million pour la Capitation. Mr. le Duc Regent a reçu un nouveau Bref du Pape, par lequel S. S. lui fait un compliment de condoléance sur la mort de la Duchesse Douairiere d'Orleans sa Mere, & exhorte en même-tems S. A. R. à persister dans son zèle pour l'extirpation des Jansénistes & Anticonstitutionnaires: Cependant cette affaire se revéille avec vivacité, d'autant plus que la Cour paroît beaucoup se relâcher de sa premiere severité.

IV. Le Roi se porte de mieux en mieux, & recouvre de jour en jour ses forces & sa premiere santé. Le 16. ce jeune Monarque entra dans sa quatorzième année, qui est la premiere de sa Majorité, & reçut là-dessus les complimens de tous les Princes du Sang; & des Seigneurs de la Cour.